

## **Les enjeux actuels de l'observation sociale**

**Nicole MAESTRACCI**

**Magistrate, présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)**

Il y a urgence à se saisir de la question de l'observation sociale et à définir précisément son utilité. Tout le monde reconnaît qu'il faut développer les connaissances en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, mais les réponses ne sont pas claires lorsqu'il s'agit de savoir pourquoi et pour qui. L'observation sociale donne des clés pour comprendre, elle devrait éclairer la décision publique et donner du sens à l'action. Eclairer l'opinion publique doit permettre de construire des consensus autour des politiques sociales, ce que nous ne savons pas faire en France où beaucoup de mesures sont prises sans être précédées de débats, alors que dans les pays du Nord de l'Europe par exemple, les relations coûts bénéfiques des politiques sociales sont largement débattues et font l'objet de consensus qui dépasse les clivages politiques. La question de l'observation sociale renvoie donc à celle des relations entre l'opinion publique et les politiques sociales

Il s'avère pour cela nécessaire de disposer de données fiables pour construire une politique locale et nationale qui soit pérenne au-delà des alternances politiques. Certains problèmes sont en effet structurels, comme par exemple le fait que le temps de la production statistique et de la recherche n'est pas celui de l'action. Dès lors que les acteurs politiques sont tenus par le temps de leur mandat, s'ils n'ont pas les chiffres nécessaires ils sont amenés à extrapoler à partir de données partielles. Pour répondre à ce problème, il faudrait organiser la production statistique et la programmation scientifique de la recherche de telle sorte qu'elles anticipent les besoins de connaissances. Par ailleurs, le langage des producteurs de données n'est pas celui des décideurs politiques, des praticiens ou des médias. Sur ce point, la nécessité de « passeurs » qui permettent aux acteurs politiques de mieux comprendre les données qui existent se fait de plus en plus sentir. Les observatoires doivent jouer ce rôle.

Il faut ensuite encourager, plus que nous ne le faisons, des recherches pluridisciplinaires : si la sociologie et la démographie sont bien représentées, tel n'est pas le cas de l'économie, du droit, de la géographie ou de l'histoire, disciplines pourtant très importantes dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il faudrait mobiliser les jeunes chercheurs très en amont, ce qui reste problématique faute de vision à long terme. Enfin, la question de l'insuffisance des règles relatives à la transparence des données se pose : dans ce domaine comme dans d'autres, les producteurs de données, encouragés par les pouvoirs publics, ont une certaine tendance au secret et il s'avère souvent difficile d'obtenir les données chiffrées dont ils disposent.

Certains problèmes sont propres au domaine de l'observation de l'exclusion et de la pauvreté. C'est par exemple le cas de l'insuffisance et de la dispersion des connaissances. Les conclusions des multiples rapports, notamment de l'IGAS, de la Cour des comptes ou du comité de suivi de la loi DALO, qui insistent sur la nécessité de développer la connaissance et l'observation sociale sont restées lettre morte. Le Premier ministre a annoncé en janvier 2008 que la question des sans-abri, de l'hébergement et du logement des personnes les plus en difficulté était un chantier prioritaire. Or, nous n'avons pas vu la traduction de cette priorité annoncée. L'État n'est pas aujourd'hui en mesure de connaître les besoins en matière d'hébergement et de logement des personnes les plus en difficulté. Or, c'est un préalable indispensable à la mise en place d'une politique publique. Ce travail

doit être organisé par un observatoire renforcé, qui dispose d'une légitimité suffisante pour avoir une certaine autorité sur les producteurs de données, qu'ils soient locaux et nationaux, publics ou associatifs.

Autre exemple du déficit de connaissance auquel nous sommes confrontés : les jeunes constituent la population la plus touchée par la pauvreté : ils sont 20 % à être dans ce cas contre 13 % en population générale. 14% des jeunes ne sont ni en situation d'emploi, ni en situation de formation. Une majorité d'entre eux sont sortis sans qualification du système scolaire. En revanche, nous ne savons pas grand chose sur les parcours de ces jeunes et sur l'évaluation des politiques qui ont été conduites à leur égard. Ainsi, les jeunes de 18 ans sortant de l'aide sociale à l'enfance, sans ressources et en rupture familiale pouvaient jusqu'à présent demander au juge des enfants d'être aidés par la Protection judiciaire de la jeunesse. Le ministère de la Justice a décidé que ces jeunes devaient relever désormais de la compétence des conseils généraux, lesquels n'ont pas été avisés de ce changement. Le résultat est qu'ils sont de moins en moins pris en charge. Ce choix n'a été précédé d'aucun débat public. Il est donc sur ce point également urgent de disposer d'un observatoire en capacité de mettre à disposition les données nécessaires au débat.

La création de l'ONPES constituait un progrès indéniable et il a fait un gros travail. Cependant, il ne dispose pas de suffisamment de moyens et voit son rôle limité en l'absence d'une mission de coordination et de légitimité interministérielle. L'ONPES n'est donc pas en mesure de jouer le rôle de pivot qu'il devrait jouer.

L'observation sociale est un service public qui devrait être assuré par l'État, en lien avec les collectivités territoriales qui disposent souvent de leur propre système d'observation. Il importe qu'un organisme indépendant puisse assurer la fiabilité des données, garantir leur transparence, de façon permanente et disposer d'une indépendance scientifique tout en contribuant à définir les outils d'observation locale, en produisant des connaissances nouvelles, en diffusant des données et en assurant une veille médiatique destinée à éviter la diffusion de chiffres fantaisistes.